

**CONSEIL GENERAL DU DOUBS**

DATE : 21 octobre 2010

DEEC - Service Economie, Agriculture, Tourisme

LIEU : Les Terres de Chaux

REDACTEUR : Marie-Pierre PIEL

**OBJET : Réunion de travail relative au suivi de l'étude d'aménagement foncier en cours sur la commune des TERRES DE CHAUX****INITIATIVE : Conseil général du Doubs****PARTICIPANTS :**

M. VENDITTI Jean-Jacques, Maire  
M. BONVALOT Pascal, conseiller municipal  
M. BONVALOT Christian, conseiller municipal  
M. BOITEUX Baptiste, conseiller municipal  
M. BARTHOULOT Jean-Claude, exploitant propriétaire ou preneur en place  
M. BOITEUX Emmanuel, exploitant propriétaire ou preneur en place  
M. BOITEUX Richard, exploitant propriétaire ou preneur en place  
M. BOUCON Denis, exploitant propriétaire ou preneur en place  
M. ROY René, propriétaire de biens fonciers non bâtis  
M. CHOULET Henri, propriétaire de biens fonciers non bâtis  
Mme ANTOINE Marguerite, propriétaire de biens fonciers non bâtis  
M. BOITEUX Jacques, propriétaire de biens fonciers non bâtis  
M. BERCIN Charles, propriétaire de biens fonciers non bâtis  
M. LINDERME André, personne qualifiée faune, flore, nature, paysage  
M. ROUSSEY Gérard, personne qualifiée faune, flore, nature, paysage  
M. LACHAT Etienne, personne qualifiée faune, flore, nature, paysage  
M. BULLE Christian, service environnement du Conseil général du Doubs  
M. KHEDIM Ahmed, STA Montbéliard du Conseil général du Doubs  
Mme GERARDIN Ludivine, CAUE du Doubs  
M. DEBOUCHE Anthony, Agence foncière du Doubs  
Mme AUBERTIN Sophie, EGIS Aménagement (cabinet d'études)  
Mme BUQUOY Karine, EGIS Aménagement (cabinet d'études)  
Mme BOURQUARD Chantal, service économie, agriculture, tourisme du Conseil général du Doubs  
Mme PIEL Marie-Pierre, service économie, agriculture, tourisme du Conseil général du Doubs

**Excusés :**

M. BULLE Christian, service environnement du Conseil général du Doubs  
M. LACHAT Etienne, personne qualifiée faune, flore, nature, paysage  
M. MESSAGEON Jean-Luc, délégué des services fiscaux  
M. RACINE Jean-Marie, personne qualifiée faune, flore, nature, paysage  
M. VIVOT Jean-Noël, Chambre d'agriculture du Doubs

**COMPTE RENDU****CONTEXTE**

Dans le cadre de l'étude d'aménagement conduite par le Conseil général du Doubs et réalisée par le bureau d'étude EGIS aménagement, un groupe de travail se réunit régulièrement pour suivre l'avancée des travaux.

Une 1<sup>ère</sup> réunion avait été organisée le 26 août dernier, afin d'examiner le diagnostic partiel du territoire, notamment au travers du thème paysager.

A présent, l'état initial de l'étude étant achevé, une 2<sup>ème</sup> réunion est organisée afin de débattre du contenu de cette expertise et des propositions faites en matière de mode et de périmètre d'aménagement.

## **DEROULE DE LA REUNION**

- Présentation des éléments complémentaires de l'état initial (Mme Sophie AUBERTIN),
- Présentation des propositions de mode et de périmètres (Mme Sophie AUBERTIN)
- Echanges autour des cartes présentant les différents scénarii,
- Synthèse des échanges.

## **PRESENTATION ET OBSERVATIONS (cf. document visuel support, distribué sur place)**

### **Compléments concernant l'état initial, faisant suite à la réunion du 26 août**

#### *Exploitations agricoles*

L'activité agricole est un enjeu fort pour la commune. Les exploitants sont nombreux, leur moyenne d'âge est peu élevée et leurs exploitations sont pérennes.

Un représentant des propriétaires regrette que le bureau d'étude ait rencontré les exploitants mais n'ait pas associé les propriétaires lors de ses déplacements sur le terrain. La chargée d'étude indique que les informations ayant été relevées jusqu'à présent ne nécessitaient pas d'interroger les propriétaires (expertise concernant l'environnement et l'utilisation du sol). Cependant, les informations et vœux des propriétaires seront pris en compte dans une phase ultérieure de l'opération, au moment de l'élaboration du Contrat d'objectif pour un aménagement durable (COAD), puis lors du travail du géomètre.

Mme PIEL relève l'absence d'information concernant les plans d'épandage. Pour que l'ensemble des contraintes agricoles, en lien avec un aménagement foncier, soient prises en compte aux Terres de Chaux, il serait donc nécessaire de faire le recensement des exploitations concernées par un plan d'épandage, et d'indiquer la localisation des terrains sur lesquels il est possible d'épandre, par type d'effluents.

#### *Milieus naturels*

Une prairie en friches a été repérée au Sud de la commune, sur une parcelle appartenant à la commune de VALOREILLE. Un participant signale que des travaux ont été engagés pour nettoyer cette parcelle.

#### *Voies de communication*

A l'Ouest de la commune (secteur limitrophe avec la commune de PESEUX), un chemin est en mauvais état, impropre à la circulation motorisée. Lors de son passage en forêt, il est traversé par un ruisseau (temporaire), sans qu'aucun aménagement hydraulique ne protège le cours d'eau.

Les participants indiquent que la circulation motorisée n'est pas utile sur ce chemin dédié à un usage piéton (randonneurs). En effet, les parcelles se trouvant de part et d'autres de ce chemin bénéficient toutes d'une desserte par ailleurs.

D'une manière générale, les participants estiment que le réseau de chemins sur la commune est suffisant.

### **Propositions en matière d'aménagement foncier**

#### *Modes d'aménagement foncier*

Le bureau d'étude recommande de mettre en œuvre un aménagement foncier agricole et forestier (AFAF).

Le bureau d'étude propose également qu'une réglementation des boisements soit établie en parallèle de l'opération d'aménagement foncier, profitant ainsi des réunions régulières de la Commission communale d'aménagement foncier (CCAF) et des enquêtes publiques qui devront être organisées.

M. LACHAT souligne qu'une telle réglementation est désormais indispensable dans toute commune qui souhaite pouvoir contrôler l'emplacement et la composition de boisements nouveaux.

#### *Association foncière d'aménagement foncier*

Les avantages et inconvénients de la création d'une association foncière d'aménagement foncier sont débattus, et notamment les aspects concernant l'entretien des chemins.

Mme PIEL indique que le statut des chemins découlera de l'utilisation qui sera prévue, une fois le projet du géomètre établi. Un chemin ayant une vocation d'utilisation publique doit appartenir à la commune. En revanche, les chemins privés d'exploitation relèvent de la responsabilité de l'association foncière (et leur accès peut être limité).

### *Périmètre de l'aménagement foncier*

Trois scénarii sont proposés par le bureau d'étude.

1. un scénario « à minima » (diapositive 25), d'un total de 352 ha, comprenant la zone agricole centrale la plus morcelée. Toute zone forestière est exclue, ainsi que toute zone urbaine ou constructible, à l'exception du périmètre de la ZAD en projet ;
2. un scénario « médian » (diapositive 26), d'un total de 462 ha, comprenant, en plus du périmètre « scénario 1 », une extension à l'Ouest de la commune sur une zone agricole. Cette extension permettrait d'optimiser la restructuration des exploitations agricoles ;
3. un scénario « hypothèse haute » (diapositive 27), d'un total de 539 ha, comprenant une extension sur la zone Sud-ouest de la commune, qui a déjà été remembrée partiellement.

D'autres secteurs (diapositive 29) n'étant pas pris en compte dans ces trois scénarii sont mis à la discussion.

Les plans sont présentés au groupe de travail. Les participants sont invités à venir les examiner sur la table et à échanger individuellement avec les animateurs de la réunion.

Une synthèse de ces échanges est ensuite proposée à l'ensemble du groupe.

La question de la constitution de réserves foncières par la commune est posée. En effet, la commune peut, pour mener à bien les projets d'intérêt collectif, constituer des réserves foncières au sein ou à proximité du périmètre de la ZAD en projet. Elle dispose alors de deux possibilités :

- ✓ utiliser ses propres apports (la commune est propriétaire de plusieurs parcelles non boisées : pâturages communaux, emprises de chemins, parcelles isolées),
- ✓ mettre en place un prélèvement sur chaque compte de propriété, qui ne peut excéder 2% de chacun de ces comptes. Le cas échéant, une délibération doit être prise par le Conseil municipal.

Les autres remarques faites au moment de l'examen des plans sont les suivantes :

- ✓ le groupe de travail n'est pas favorable à l'inclusion d'une zone forestière dans le périmètre de l'aménagement foncier. Il n'existe pas de demande de la part des forestiers. La desserte existante semble permettre une bonne mobilisation du bois ;
- ✓ le groupe de travail juge nécessaire d'inclure, au moins partiellement, les secteurs 1 à 3 proposés dans la diapositive 29 (les détails de ces extensions sont enregistrés par le bureau d'étude).
- ✓ l'extension vers l'Ouest (scénario 2 – diapositive 26) reste en discussion à ce stade, des avis contraires ayant été émis.

### **SUITES A DONNER**

Une 3<sup>e</sup> réunion du groupe de travail sera organisée le **jeudi 25 novembre, de 13H30 à 15H30**, afin de discuter des prescriptions environnementales et des orientations du futur Contrat d'objectifs pour un aménagement foncier durable (COAD). Ce contrat est un document stratégique et opérationnel, mettant en évidence les engagements des acteurs pour un aménagement multifonctionnel et durable.

Une copie de la présentation sera envoyée à chaque participant avec l'invitation à la réunion, afin qu'ils puissent en prendre connaissance suffisamment à l'avance.

Rappel : la première réunion officielle de la Commission communale d'aménagement foncier (CCAF) pourrait avoir lieu en fin d'année 2010 ou début d'année 2011, afin de délibérer sur l'opportunité d'un aménagement foncier aux TERRES DE CHAUX, le périmètre et le mode à retenir. La CCAF devra également, à cette occasion, s'engager à respecter le COAD, conjointement à la Commune et au Conseil général.

<p>- <b>DIFFUSION INTERNE :</b></p> <p>-</p> <p>- Monsieur Vincent FUSTER</p> <p>- Monsieur André PEQUIGNOT, Conseiller général du canton de SAINT-HIPPOLYTE</p> <p>- Monsieur Jean-Louis GUILLET</p> <p>- DEEC</p>	<p>- <b>DIFFUSION EXTERNE :</b></p> <p>- Personnes invitées</p> <p>- EGIS Aménagement</p> <p>- M. CORGIGNI, Président de la CCAF des TERRES DE CHAUX</p>
---	--